



“Et vivre, c’est ne pas se résigner” (Albert Camus)

Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP – Section de l’Oise
DDFiP de l’Oise, 2 rue Molière, 60021 BEAUVAIS Cedex

permanence le lundi

Tél – Fax - Répondeur : 03-44-06-35-68

mail : fo.ddfip60@dgfip.finances.gouv.fr

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>

FO : le syndicat qui reste un syndicat

Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP 60**

CAPL n°2 et 3 du 9 juillet 2013

Monsieur le Président,

pour la filière Gestion Publique, c’est le dernier mouvement avant la mise en place des nouvelles règles unifiées de mutation.

Même si, exceptionnellement, la Direction Générale a tenu compte de la situation prévisionnelle des effectifs au 31 décembre 2013 pour préparer ce mouvement de septembre, beaucoup trop de collègues de l’Oise n’ont pas pu obtenir satisfaction et vont encore devoir attendre leur mutation nationale. Pas de chance, la convergence est en marche et, encore une fois, ce sont les agents qui vont se trouver être les victimes de la nouvelle gestion à la mode « DGFIP ».

2014 n’aura donc qu’un seul mouvement de mutation...

F.O.-DGFIP dénonce vivement la suppression du prochain mouvement du 1^{er} avril.

Au delà des personnels qui devront attendre un an entre deux mouvements, cette situation aura également un impact fort sur la situation des postes et services, dégradant encore plus les conditions de travail des agents...

Les deux mouvements annuels en filière Gestion Publique, liés aux arrivées de stagiaires et lauréats sur des périodes différenciées de l’année permettaient de trouver des solutions sur certaines structures qui convenaient tant aux collègues concernés qu’aux services...

Ce n’est pas un mouvement complémentaire, à l’instar de celui qui existe en catégorie C pour la filière fiscale, s’il est bien mis en place à compter de 2015, qui pourra permettre de satisfaire un maximum de collègues.

Dans un contexte déjà morose et un avenir qui s’annonce bien plus sombre encore en terme d’effectifs, **F.O.-DGFIP** dénonce donc ces nouvelles mesures et revendique impérativement :

- deux véritables mouvements de mutations par an pour les deux filières,
- le droit au retour sur le département d’origine pour tous les lauréats issus de concours internes et liste d’aptitude à la catégorie B, quelle que soit leur filière de gestion.